

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 11 OCTOBRE 2021 A 18H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Vingt et Un, le **11 OCTOBRE A 18H30**

Extrait affiché le :
12 octobre 2021

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

5ème séance 2021

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme COÏS Magali, Mme TRIQUET Nadia, M. RAMBOURG Bernard, Mme ADAM Nathalie, M. COLIN Joël, Mme FERREIRA-PIERRAT Maria, M. SALÉRIO Philippe, Adjointes et Adjoint, M. BREGEOT Claude, Mme ACCILI Micheline, Mme PIANT Noëlle, Mme RAIZNER Stéphanie, M. CHARDIN Denis, Mme CLANCHÉ Ghyslaine, Mme RUYER Christine, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. ROMARY Fabrice, M. FINANCE Michaël, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, Mme TRARBACH Carole, Mme SCHILLINGER Stella, M. PIERRAT-LABOLLE Julien, conseillères et conseillers municipaux.

Objet : Vidéoprotection : demande de subvention régionale.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. CHMIDLIN Stéphane à M. COLIN Joël
Mme ELI Emilie à Mme COÏS Magali

Absents excusés :

Mme DEL MASTRO Marie-Claire
M. KIZILDAG Murat
M. BURGER Emmanuel

N° 71/2021

Secrétaire de séance : M. PIERRAT-LABOLLE Julien.

Suite à un premier équipement en juillet 2019 de quatre caméras nomades qui a contribué à la résolution de plusieurs enquêtes de gendarmerie, la commune a décidé cette année de développer un système de vidéo protection de voie publique plus complet et de s'engager dans le dispositif de vidéo protection départemental « LAPI 88 » proposé par le Ministère de l'intérieur.

Pour cela, 6 nouvelles caméras fixes LAPI de lecture de plaques seront installées en entrées de ville auxquelles s'ajouteront 4 autres caméras fixes d'ambiance pour la protection du centre-ville.

Les caméras de lecture de plaques (LAPI) seront positionnées :

- 2 au Rond-point de l'Europe,
- 1 en entrée d'agglomération, rue Général Sarrail,
- 1 en entrée d'agglomération, avenue du 21^{ème} Bcp : 1 caméra,
- 1 en entrée d'agglomération, avenue du Général de Gaulle,
- 1 en entrée d'agglomération, rue Jacques Mellez.

Les 4 caméras fixes multi-capteurs 360° seront installées en centre-ville :

- o Rues Jules Ferry, Abbé Claude, Charles Weill et avenue du Général de Gaulle.

A ce jour, sur un montant global prévisionnel d'investissement de 57 412 € hors taxes, 34 447 € de subvention ont été accordés au titre de la DETR (ETAT) auxquels s'ajoutent 3 110 € du Conseil Départemental des Vosges.

La Région Grand Est peut financer 30 % du reste à charge de 19 855 € hors taxes soit 5 957 €.

Le Conseil Municipal ainsi informé, après en avoir délibéré,

Décide unanimement :

- D'approuver la demande de subvention à déposer à la Région Grand Est,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes démarches et à signer tous documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,